

Pièces à fournir selon votre situation : **TOUT EN ORIGINAL + PHOTOCOPIES**

Photos d'identité récentes non découpées (- de 6 mois) en couleur aux normes administratives : (fond uni bleu clair ou gris clair, le fond blanc est interdit), tête nue (pas de chapeau, casquette, pince, barrette, chouchou, perles etc) cheveux derrière les oreilles et dans le dos, front et haut du corps bien dégagé (pas de col montant, vêtement à capuche, écharpe) haut de préférence clair, pas de bijoux, sans lunettes- pas de photos de classe, **pour les enfants de – de 10 ans aller chez un photographe**

Pour une première demande ou passeport périmé de plus de 5 ans ou Perte/Vol :

CNI en cours de validité + photocopie recto verso **ou**

Copie intégrale de l'**acte de naissance** datée de moins de 3 mois si la commune de naissance n'est pas dématérialisée

Présence obligatoire du responsable légal + carte d'identité/passeport en cours de validité + photocopie recto verso

Justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture ou échéancier EDF/GDF, facture téléphone ou dernier avis imposition)

Nom d'usage : attestation signée des 2 parents autorisant l'utilisation du nom d'usage

Pour les parents divorcés, séparés ou non mariés :

→ Si garde alternée avec jugement : jugement, CNI et justificatif de domicile des 2 parents.

Si pas de jugement : attestation des 2 parents indiquant la garde alternée+ CNI+justificatif de domicile de chaque parent

Pour un renouvellement : ancien passeport + photocopie 1^{ère} page avec la photo- si vous possédez une carte d'identité copie+originale

Pour les administrés nouvellement naturalisés : décret de naturalisation

Si vous êtes hébergé(e) sans justificatif de domicile à votre nom :

CNI de l'hébergeant (originale ou photocopie recto-verso, pas de photo), justificatif de domicile de moins de 3 mois et attestation d'hébergement indiquant que l'enfant et le/les parents habitent à cette adresse depuis plus de 3 mois

Pour la perte du passeport : déclaration à la mairie

Pour le vol du passeport : déclaration à la gendarmerie

⇒ fournir les timbres fiscaux :

• de 0 à (-) de 15 ans	17 €
• de 15 à (-) de 18 ans	42 €

Pré-demande à rapporter le jour du RDV : <https://passeport.ants.gouv.fr>

Sur rendez-vous <https://www.rdv360.com/mairie-de-la-ferte-gaucher>

PRESENCE OBLIGATOIRE DU MINEUR